

MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Claudette Perreault, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Lors d'une séance tenue le 7 mars 2022, le Conseil a déposé un avis de motion et présenté le projet de règlement intitulée : règlement numéro 508 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Kinnear's Mills.

Le présent règlement sera adopté à l'assemblée du conseil qui se tiendra le 4 avril 2022 à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions du conseil :

Le projet de règlement numéro 508 peut être consulté au bureau de la soussignée, 120, rue des Églises, municipalité de Kinnear's Mills, du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 12 h 30 à 16 heures et le jeudi, de 9 h à 12 h.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 508 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

Donné à la municipalité de Kinnear's Mills, ce 8^e jour de mars 2022.

Claudette Perreault, directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, Kinnear's Mills, certifie sous serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec la loi, le 8 mars 2022.

Signé à Kinnear's Mills à 11 h ce 8 mars 2022.

Claudette Perreault, directrice générale/greffière-trésorière